

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1125 promulguant : 1° L'arrêté ministériel du 28: juillet 1952 portant ouverture^ en 1953, d'une session des concours d'adjoints techniques des Travaux publics de: la F.O.M. ; 2° L'arrêté ministériel du 28 juillet 19521 portant ouverture, en 1953, d'une session des concours d'ingénieur principal ou d'ingénieur adjoint des travaux publics de la F.O.M.

n° 1125

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 novembre 1952

Numéro JO  
n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro  
1 décembre 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont promulgués dans le Territoire de la Côte : Française des Somalis : 1° L'arrêté ministériel du 28 juillet 1952 portant ouverture, en 1952, d'une session des concours d'adjoints techniques des Travaux publics de la France d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 5 août 1952, p. 7917) ; 2° L'arrêté ministériel du 28 juillet 1952 portant ouverture, en 1953, d'une session des concours d'ingénieur principal ou d'ingénieur adjoint des Travaux publics de la France d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 5 août 1952, p. 7917).

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.